



Motion pour une équipe climat active incluant les citoyen.nes de la Ville de Luxembourg

Le Conseil communal de la Ville de Luxembourg,

- Considérant la certification de la Ville de Luxembourg en catégorie 3 du Pacte Climat ;
- Considérant l'équipe climat actuelle de la Ville de Luxembourg, composée à ce stade d'une « équipe climat technique » ;
- Considérant que le nombre de réunions par année de cette équipe ainsi que l'objet et les décisions prises lors de ces réunions ne sont ni communiqués aux membres du conseil communal ni au public ;
- Considérant les engagements en matière de protection contre la crise climatique pris par la Ville de Luxembourg ;
- Considérant la volonté affichée de la Ville de Luxembourg d'appliquer la participation citoyenne ;

invite le Collège échevinal

- à ouvrir la participation à l'équipe climat aux résident.es de la Ville de Luxembourg et à publier un appel ce-concernant ;
- à soutenir l'équipe climat, qui se réunira régulièrement et abordera les 6 domaines du catalogue de mesures du pacte climat et qui proposera des étapes de travail pour la mise en œuvre de ces mesures, dans son fonctionnement ;
- à communiquer les décisions et les activités de l'équipe climat systématiquement en interne et en externe, tel que prévu par le pacte climat ;
- à former des « coachs climat » locaux en tant que multiplicateurs.rices pour la protection climatique locale tels que décrit dans le pacte climat ;
- à collaborer systématiquement avec des multiplicateurs.rices locaux dans le cadre de l'éventail des thèmes couverts par le Pacte Climat.

Luxembourg, le 17 septembre 2023

Linda Gaasch, déli gréng